Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260129-202602-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-02

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - Mme LESENECHAL Floriane - M. BLIN David - Mme CHALOPIN Virginie - M. RINFERT Georges. - Mme PEAN Michelle - Mme PODEVIN-DAUGUET Maryse.

Excusés : M. TOUROUL Sébastien - M. PAUTREL Sébastien - M. DELORY Adrien

Absents : Mme DUPREZ Aurore - M. VELÉ

Madame GUENEE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

OBJET

Budget Commune – Reste à réaliser au 31 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que la clôture de la section d'investissement du budget communal intervient le 31 décembre 2025. Il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatés et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes, à réaliser au 31/12/2025 de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2025 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 55 599,67 € ;
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 95 025,97 €.

Il est proposé au Conseil d'adopter l'état de dépenses et de recettes restant à réaliser, tels qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ADOPTER les restes à réaliser au 31/12/2025 de la section d'investissement du budget principal tant en dépenses, qu'en recettes tels que présentés en annexe.
- REPORTER ces restes à réaliser au budget primitif 2026,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355